

Résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza

2010/2735(RSP) - 14/06/2010

Revenant sur la situation à Gaza, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- l'UE déplore les pertes de vies humaines qui se sont produites au cours de l'opération militaire israélienne menée dans les eaux internationales contre la flottille qui se dirigeait vers Gaza et condamne le recours à la violence. Il estime qu'il est indispensable qu'une **enquête impartiale soit ouverte sans délai pour que toute la lumière soit faite sur ces événements** et sur les circonstances qui les entourent. Pour susciter la confiance de la communauté internationale, il est essentiel qu'une participation internationale crédible soit assurée ;
- le Conseil souligne que **la situation à Gaza reste intenable**. Le maintien du bouclage est inacceptable et contre-productif du point de vue politique. L'UE appelle de ses vœux un **changement immédiat et fondamental de politique**, qui débouche sur une solution durable en ce qui concerne la situation à Gaza. Conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE rappelle qu'elle demande **l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza** et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir, y compris les marchandises en provenance de Cisjordanie. Il appelle de ses vœux une solution qui tienne compte des préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité, y compris la cessation complète de toutes les violences et de l'introduction en fraude d'armes à Gaza ;
- parallèlement, le Conseil déplore que les tirs de roquette persistent et demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de libérer ce dernier sans délai ;
- le Conseil indique que l'UE contribuera à la mise en œuvre d'un mécanisme fondé sur l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès, qui permettrait de reconstruire Gaza et de relancer son économie. À cette fin, l'objectif premier devrait être d'assurer un **accès total et normal par les points de passage terrestres, et éventuellement par la voie maritime, sur la base d'une liste de produits interdits**, tout en prévoyant un contrôle strict de la destination des marchandises importées. Afin que des progrès puissent être réalisés sur le terrain, la Haute Représentante continuera d'encourager le gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne, les membres du Quatuor et les autres parties concernées à s'impliquer de toute urgence et présentera les options proposées par l'UE en vue du prochain Conseil des affaires étrangères.

En conclusion, le Conseil rappelle l'extrême importance des pourparlers indirects ("pourparlers de proximité") en vue de la reprise de négociations directes qui devraient mener à un règlement négocié entre les parties en l'espace de vingt-quatre mois. Il appelle à l'intensification des efforts déployés pour parvenir à la réconciliation des Palestiniens derrière le président Mahmoud Abbas.